



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la création d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes, au lieu-dit "Peyrehitte 3", sur le territoire de la commune de Lannemezan**

**Demandeur : SAS Lannemezan Energie Solaire**

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte en mairie de Lannemezan, durant 33 jours consécutifs, **du jeudi 25 mai 2023 (8 h30) au lundi 26 juin 2023 (17h30) inclus.**

Le préfet des Hautes-Pyrénées est l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire, n° PC 065 258 22 00024, déposée par la SAS « Lannemezan Energie Solaire » en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes, sur les parcelles cadastrées G 1329 et G 1330, sises au 140 rue Hippocrate, au lieu-dit « Peyrehitte 3 », sur le territoire de la commune de Lannemezan.

Toute information sur ce projet pourra être sollicitée auprès de la SAS Lannemezan Energie Solaire, sise au 680 rue Peyrehitte 65300 Lannemezan, représentée par M. Lionel FOULQUIER - tél : 07.66.52.25.16 - courriel : lionel.foulquier@energiesdesterritoires.com

Mme Marie THUILLIER, consultante développement économique, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice et M. José BELTRAN, retraité de la fonction publique d'État, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, l'avis de la MRAE et le mémoire en réponse du porteur de projet, sera mis à la disposition du public :

- **en version papier**, en mairie de Lannemezan, aux jours et heures d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

- **en version dématérialisée :**

\* **sur un poste informatique** en libre accès à l'Espace Public Informatique (EPI), espace Paul Bert, 55 rue Thiers à Lannemezan, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 ;

\* **sur le site internet des services de l'État** à l'adresse :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/enquetes-publiques-programmees-ou-en-cours-r1337.html>

Les observations et propositions relatives au projet pourront, durant la durée de l'enquête, être :

- **consignées par écrit** sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice et ouvert à cet effet, en mairie de Lannemezan ;

- **envoyées par courrier** à l'attention de Mme Marie THUILLIER, commissaire enquêtrice, à la mairie de Lannemezan (1 place de la République – 65300 LANNEMEZHAN) ;

- **transmises par courriel** à l'adresse : [pref-photovoltaique-peyrehitte3@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-photovoltaique-peyrehitte3@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Tél : 05 62 56 65 65

Courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr)

Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9

Les pièces éventuellement jointes aux messages ne pourront pas excéder 5 Mo.

Les courriers et documents déposés en mairie seront annexés au registre d'enquête dès réception. Les observations émises par courriel seront également annexées au registre d'enquête de la mairie et consultables sur le site internet des services de l'État à l'adresse précitée.

Toutes observations, tous courriers ou courriels réceptionnés après la clôture de l'enquête, soit 17h30, le lundi 26 juin 2023, ne pourront pas être pris en considération par la commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales lors des permanences tenues en mairie de Lannemezan, aux dates suivantes :

- jeudi 25 mai 2023 de 9 h 30 à 12 h 00,
- vendredi 16 juin 2023, de 15 h 00 à 17 h 30,
- lundi 26 juin 2023, de 15 h 00 à 17 h 30.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la préfecture des Hautes-Pyrénées (pôle environnement) ainsi qu'en mairie de Lannemezan, et consultable sur le site internet des services de l'État à l'adresse : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/historique-des-enquetes-cloturees-r126.html>

Au terme de la procédure, le préfet des Hautes-Pyrénées statuera sur le permis de construire, assorti ou non de prescriptions, ou sur une décision de refus motivée.

Fait à Tarbes, le 28 avril 2023

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale,



Nathalie GUILLOT-JUIN